

SEANCE DU JEUDI 03 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le trois décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Caseneuve, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2020-27

OBJET : CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2021

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 22

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
LIOUX : M. Francis FARGE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20201203-B-2020-27-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, la délibération N°CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021, et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Éducation Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

**Considérant**, le programme d'action d'éducation artistique culturelle intitulé *Orchestre à l'école de Saint-Exupéry Apt*, établi par convention entre La direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (DSDEN), La Mairie d'Apt et La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), à la date du 2 juillet 2019, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction,

**Considérant**, le plan pluriannuel de financement pour cette action :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Dépenses de fonctionnement TTC	2018	2019	2020	2021	TOTAL des dépenses de fonctionnement TTC
salaires intervenants + primes	5 324 €	10 648 €	15 972 €	15 972 €	47 916 €
Gestion administrative	348 €	696 €	1 044 €	1 044 €	3 132 €
Vie de l'orchestre	778 €	1 500 €	0 €	3 000 €	5 278 €
Reportage vidéo		3 500 €			3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 450 €</b>	<b>16 344 €</b>	<b>17 016 €</b>	<b>20 016 €</b>	<b>59 826 €</b>
Recettes de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	TOTAL des recettes de fonctionnement
Etat /DDCS		2 000 €	1 500 €	1 500 € (7,5 %)	5 000 €
Ville d'Apt	2 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 € (20 %)	14 000 €
don : Lion's Club	0 €	600 €	600 €	0 €	1 200 €
Autofinancement CCPAL	4 450 €	9 444 €	10 916 €	10 500 € (52,5%)	35 310 €
Sous des écoles		300 €	0 €	-	300 €
Fonds de dotation Mommessin				4 016 € (20 %)	4 016 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 450 €</b>	<b>16 344 €</b>	<b>17 016 €</b>	<b>20 016 €</b>	<b>59 826 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20201203-B-2020-27-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020

**Considérant**, que le montant de cette dépense est inscrit au budget principal de fonctionnement (prévisionnel) 2021 de la CCPAL à hauteur de 20 016 €,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, le renouvellement du projet Orchestre à l'école, dans le cadre de l'appel à projet de la ville d'Apt 2021,

**Approuve**, le plan de financement prévisionnel pour le renouvellement de l'action Orchestre à l'école pour l'année 2021,

**Sollicite**, dans le cadre du contrat de ville d'Apt, l'attribution d'une aide de l'Etat/DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) à hauteur de 1 500 €, soit 7,5 %, ainsi qu'une aide de la commune d'Apt à hauteur de 4 000 €, soit 20 % et l'aide du soutien du Fonds de dotation Mommessin de 4 016 €, soit 20 % du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2021,

**S'engage**, à inscrire cette dépense de fonctionnement sur l'exercice budgétaire à venir,

**Autorise**, le Président de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

